

T.Z.R.

*Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille*



Chère, cher collègue,

vous venez d'être affecté(e) sur une **Zone de remplacement (ZR)** dans l'académie d'Aix-Marseille ou êtes maintenu sur votre ZR.

Vous allez devoir maintenant participer à la « phase d'ajustement ».

En quoi cela consiste-t-il ? Il s'agit d'un groupe de travail qui siège en deux temps : le premier **début juillet**, le second **fin août**. Le **SIAES est évidemment présent, par ses élus, dans ce groupe de travail.**

L'objectif est d'affecter des TZR à l'année (AFA) sur des services ou des blocs horaires provisoires vacants. Ces services peuvent être « complets » (15, 18 ou 20 h selon les corps) ou « partiels », ou encore en « service partagé », à cheval sur 2, voire 3 établissements, pas toujours voisins.

Ces affectations sont prononcées après étude de votre **barème de base** et des **vœux préférentiels** que vous allez devoir formuler rapidement, à la demande du Rectorat, dès l'annonce de votre affectation sur une ZR.

Vous pouvez faire **5 vœux dans votre ZR** et il est possible de choisir le type de préférence (établissement, commune, groupe de communes).

Le Rectorat n'affecte en juillet qu'en fonction des vœux formulés. En revanche fin août, le Rectorat ne tient compte des préférences exprimées que **dans la mesure du possible**, d'où des affectations parfois lointaines par rapport aux vœux des intéressé(e)s.

ATTENTION : le Rectorat ne peut vous affecter à l'année sur une zone limitrophe à la votre qu'avec votre accord (dans ce cas, paiement des ISSR, consultez-nous).

Pour faciliter votre choix vous pouvez vous aider de la carte des ZR et de notre « **Guide pratique du TZR** », qui sont tous deux téléchargeables sur notre site www.siaes.com, rubrique le « Coin des TZR » et contacter nos responsables.

Pour les TZR qui n'ont pu, à l'issue de ces deux phases, être affectés à l'année, ils seront appelés à effectuer des remplacements de courte ou moyenne durée dans leur ZR d'affectation, ou en zones limitrophes, en bénéficiant d'indemnités (ISSR = indemnités de sujétion spéciales de remplacement).

Être TZR n'est pas facile tous les jours et vous le constaterez rapidement. On est souvent isolé à cause de l'instabilité professionnelle engendrée par cette fonction de remplacement. **Il ne faut pas rester seul(e)** face aux **questions** que vous allez inévitablement vous poser et aux **problèmes** que vous allez rencontrer.

Contactez-nous. Nous sommes à votre service et expérimentés en ce domaine.

Afin que nous puissions suivre au mieux votre dossier (vérification du barème, intervention avant et pendant le groupe de travail) et vous informer rapidement du résultat, remplissez et retournez-nous la « **Fiche de suivi syndical** » que vous trouverez au verso.

Vous pouvez contacter :

- **Fabienne CANONGE** Responsable TZR, Commissaire Paritaire

☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com

- **Jean-Baptiste VERNEUIL** Commissaire Paritaire

☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Voir également notre organigramme ci-joint pour toute autre question.

**Attention : Cette année la saisie des vœux préférentiels se fera par l'intermédiaire d'une nouvelle application dont l'accès se fera à partir du site du Rectorat d'Aix-Marseille. Consulter notre site internet pour plus d'informations (www.siaes.com).
Dates de saisie prévues par le rectorat : du 22 au 27 Juin 2010**



PHASE D'AJUSTEMENT TZR 2010

FICHE DE SUIVI SYNDICAL

Fiche à nous renvoyer avec (pour les non adhérents) 2 timbres à 0,56 €, non collés
Toutes ces informations nous sont nécessaires pour vérifier vos vœux et votre barème.
Adressez nous, avec cette fiche et toute lettre explicative que vous jugerez utile.

Fabienne CANONGE ✉ Le Clos Bagatelle Bât B Appart 25 Impasse Jules Massenet 13500 MARTIGUES
fabienne.canonge@siaes.com

DISCIPLINE :

Mlle Mme M. NOM :

Nom de jeune fille : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Célibataire Marié(e) PACS Veuf(ve) Divorcé(e)
 Union libre (date naissance 1er enfant reconnu/...../.....)

Nombre d'enfants à charge (moins de 20 ans au 01/09/10) : Autorité parentale unique (APU) Garde alternée

Adresse personnelle :
.....

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....

CATEGORIE Agrégé(e) Certifié(e) Prof. ou CE d'EPS PLP CPE

Ancienneté de poste : Echelon : Classe normale Hors classe

Affectation : **TZR** : Zone de remplacement : depuis le/...../.....

Établissement de rattachement (RAD) : Commune:

Votre situation personnelle (ajoutez ici toutes précisions utiles) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vœux préférentiels - Phase d'ajustement TZR

1	
2	
3	
4	
5	

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Nous vous remercions de la confiance que vous voulez bien nous accorder.